

CONSEIL D'ADMINISTRATION
du Centre Communal d'Action Sociale
Lundi 20 juillet 2020 - 18 h

PROCÈS-VERBAL de SÉANCE

Date de convocation : 16 juillet 2020											
Présents	Mmes BOBO, BRUN, DAVILA, DUBOIS, LACOSTE, LAFOURCADE, LEMTIRE, RAZAFIMBAHINY, RIPOLL, J. SEVERAC, SIMÉON MM. FEDOU, P. SÉVERAC										
Procurations	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Mme / M.</th> <th>a donné procuration à ...</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>CANE Anne-Marie</td> <td>RAZAFIMBAHINY Anne-Marie</td> </tr> <tr> <td>DURIER Marie-Françoise</td> <td>LAFOURCADE Laurence</td> </tr> <tr> <td>GOSELIN Corinne</td> <td>SÉVERAC Philippe</td> </tr> <tr> <td>VITET Martine</td> <td>LACOSTE Christine</td> </tr> </tbody> </table>	Mme / M.	a donné procuration à ...	CANE Anne-Marie	RAZAFIMBAHINY Anne-Marie	DURIER Marie-Françoise	LAFOURCADE Laurence	GOSELIN Corinne	SÉVERAC Philippe	VITET Martine	LACOSTE Christine
Mme / M.	a donné procuration à ...										
CANE Anne-Marie	RAZAFIMBAHINY Anne-Marie										
DURIER Marie-Françoise	LAFOURCADE Laurence										
GOSELIN Corinne	SÉVERAC Philippe										
VITET Martine	LACOSTE Christine										
Absent.e.s excusé.e.s	/										
Présidente	Mme Françoise SIMEON										
Secrétaire	Mme Anne-Marie RAZAFIMBAHINY										
Personnel administratif	Mmes MOURAREAU Christine, LIDOS Karine, MOREAU Florence										
Ordre du jour	1 - désignation du secrétaire de séance 2 - installation du Conseil d'Administration du CCAS 3 - enregistrements audio des séances du Conseil d'Administration 4 - élection du Vice-Président 5 - délégation de pouvoir et de signature au Président et au Vice-Président 6 - création d'une Commission Permanente et désignation de ses membres 7 - création de Commissions Consultatives et désignation de leurs membres 8 - création d'une Commission d'Appel d'Offres et élection des membres 9 - désignation de délégués à l'Union Départementale des Centres Communaux d'Action Sociale de la Haute-Garonne (UDCCAS 31) 10 - désignation de délégués locaux pour le Comité National d'Action Sociale (CNAS) 11 - présentation du budget 12 - dématérialisation des convocations 13 - avenant n° 1 au marché relatif au Portage des Repas à Domicile 14 - informations diverses										

Mme la Présidente ouvre la séance à 18 h, souhaite la bienvenue aux nouveaux membres du CCAS, qu'ils soient issus du Conseil Municipal ou de la Société Civile.
Elle présente notamment Mme Laurence LAFOURCADE, Directrice de l'Association Les Jeunes Handicapés, structure qui tient une place importante dans la commune.

Puis Mme la Présidente procède à l'appel des Membres.

De plus, elle fait état du délai contraint pour l'installation du Conseil d'Administration du CCAS, suite à l'élection municipale.

1 - Désignation d'un secrétaire de séance

Mme la Présidente propose à Madame Anne-Marie RAZAFIMBAHINY, qui l'accepte, d'assurer le secrétariat de séance.

Mme la Présidente demande à l'Assemblée de se prononcer sur le point suivant : Désignation de Mme Razafimbahiny en qualité de secrétaire de séance		
VOTE	Pour	17 /
	Contre	/ /
	Abstention	/ /

2 – Installation du Conseil d'Administration du CCAS

Mme la Présidente procède à la mise en place du Conseil d'Administration du CCAS, et expose que le Conseil Municipal, lors de sa séance du 5 juillet 2020, a fixé le nombre d'administrateurs du Conseil d'Administration du CCAS à 16. Aussi, outre son Président, le Conseil d'Administration comprend en nombre égal au maximum :

. 8 membres élus en son sein à la représentation proportionnelle lors du Conseil Municipal :

SIMÉON Françoise	liste "Fonsorbes Citoyenneté"
LACOSTE Christine	
BRUN Véronique	
GOSELIN Corinne	
RIPOLL Mathilde	
SEVERAC Philippe	
VITET Martine	
FEDOU Franck	liste "Fonsorbes vert l'avenir"
BOBO Françoise	liste "Fonsorbes l'humain d'abord"

. 8 membres nommés par le Maire parmi lesquels 4 doivent être représentants :

- d'une association œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions
- d'une association familiale, désigné sur proposition de l'Union Départementale des associations familiales
- d'une association de retraités et de personnes âgées du département
- d'une association de personnes handicapées du département.

Aussi, un appel à candidature a été affiché 29 juin 2020 et un courrier a été adressé aux associations concernées avec, comme date limite de réception des candidatures, le 15 juillet 2020. Suite à la réception des dites candidatures, un arrêté municipal a été pris le 16 juillet afin de nommer les administrateurs extérieurs :

CANE Anne-Marie	ARF - Association des Retraités de Fonsorbes
DAVILA Monique	
DUBOIS Ghislaine	
DURIER Marie-Françoise	Secours Catholique
LAFOURCADE Laurence	A.J.H. - Association les Jeunes Handicapés
LEMIRE Claudine	UDAF 31 - Union Départementale des Associations Familiales de la Haute Garonne)
RAZAFIMBAHINY Anne-Marie	
SEVERAC Jeanine	

Mme la Présidente propose de faire un tour de table et demande aux administrateurs de se présenter :

. Mme Claudine LEMIRE - membre désigné

A déjà été administratrice du CCAS et membre de la Commission Permanente lors du mandat précédent. Elle a souhaité occuper à nouveau cette fonction.

Elle est retraitée de l'Éducation Nationale dans l'enseignement supérieur à la bibliothèque de l'Université Jean Jaurès.

. Mme Jeanine SEVERAC - membre désigné

Intéressée par son fonctionnement, a sollicité la possibilité d'intégrer le Conseil d'Administration du CCAS. Elle a été Présidente d'une association fonsorbaïse pendant plus de 20 ans.

. Mme Monique DAVILA – membre désigné
Retraitée, elle était déjà administratrice du CCAS lors du précédent mandat et a souhaité en être de nouveau membre.

. M. Philippe SEVERAC – membre élu pour le Groupe « Fonsorbes Citoyenneté »
Premier Adjoint du Conseil Municipal, il a déjà été membre du CCAS lors du mandat 2001-2008.

. Mme Christine LACOSTE – membre élu pour le Groupe « Fonsorbes Citoyenneté »
Adjointe aux solidarités et prévention ; jeunesse et scolaire

. Mme Christine MOURAREAU – Directrice des Services de la Mairie de Fonsorbes

. Mme Karine LIDOS – Responsable du Pôle Social

. Mme Mathilde RIPOLL – membre élu pour le Groupe « Fonsorbes Citoyenneté »
Débutante dans les fonctions d'administratrice du CCAS. Est maman d'une petite fille handicapée et s'occupe de beaucoup d'associations

. Mme Véronique BRUN – membre élu pour le Groupe « Fonsorbes Citoyenneté »

. Mme Anne-Marie RAZAFIMBAHINY – membre désigné
Retraitée des Affaires Etrangères, et membre du CCAS lors du précédent mandat

. Mme Ghislaine DUBOIS – membre désigné
A été membre du CCAS sous plusieurs mandats, en tant que membre, puis en qualité d'élu.

. Mme Laurence LAFOURCADE – membre désigné
Est nouvellement en poste à la Direction de l'Association des Jeunes Handicapés de Fonsorbes recouvrant la M.A.S. Al Cantou, ainsi que le F.A.M. l'Oustal qui est en expansion par l'ouverture d'un foyer d'autistes.

. Mme Françoise BOBO, membre élu pour le Groupe « Fonsorbes, l'Humain d'Abord »
Etait déjà membre du CCAS lors du mandat précédent

. M. Franck FEDOU, membre élu pour le Groupe « Fonsorbes Vert l'Avenir »
Est très impliqué au sein d'associations fonsorbaïses

. Mme Florence MOREAU – secrétaire du CCAS, en charge du service d'Action Sociale

Mme Bobo rappelle qu'il avait été proposé aux Présidents de groupes de faire passer une liste de candidats aux fonctions de membres désignés du CCAS. Cependant, elle constate qu'aucune autre personne de son groupe n'a été nommée.

Mme la Présidente rappelle que l'on compte 8 membres désignés parmi lesquels 4 doivent obligatoirement représenter des catégories définies. Le choix des 4 sièges restants appartient à la Présidente du CCAS. Aussi, elle précise que son choix était autre.

Puis elle ajoute que dans l'hypothèse où le groupe « Fonsorbes, l'humain d'abord » n'aurait pas été représenté au CCAS, il est bien évident qu'un siège de membre du Conseil d'Administration aurait été proposé. Elle rappelle que cela avait été le cas lors du mandat précédent, puisque le dit groupe n'avait pas d'élu au sein du CCAS.

Aussi, les 2 groupes minoritaires disposant chacun d'un siège au sein du Conseil d'Administration, l'un occupé par Mme Bobo, le second par M. Fedou, Mme la Présidente précise qu'elle n'a souhaité faire aucune autre proposition.

M. Fedou réitère les propos de Mme Bobo et demande pourquoi il a été proposé à son groupe de déposer une liste de candidats, alors que le choix de membres proches de la majorité municipale avait déjà été fait.

Mme la Présidente explique que la demande de liste se fait de façon systématique.

Un ensemble de documents se rapportant au fonctionnement du CCAS est remis aux administrateurs.

Puis Mme la Présidente indique que, selon les dispositions en vigueur, les séances doivent obligatoirement avoir lieu au moins une fois par trimestre. Cependant, dans la pratique, le Conseil est convoqué environ 8 à 10 fois par an. Les réunions se tiennent généralement le lundi ou le jeudi, à 18 h, salle du Conseil Municipal (dans des conditions sanitaires normales). Les convocations sont adressées 3 jours francs avant la date de la réunion.

Afin de pouvoir assurer le quorum des séances, les administrateurs sont invités à signaler leur présence par retour mail, au secrétariat du CCAS. En cas d'absence, une procuration peut éventuellement être donnée à un administrateur, selon modèle communiqué. La dite procuration sera alors, soit adressée par mail au secrétariat du CCAS, soit remise à la secrétaire avant le début de chaque séance.

Mme la Présidente présente également les missions du Personnel non présent en charge :

- . du Service Emploi, et des logements temporaires,
- . des Jardins Partagés et des animations du Centre Social,
- . de l'accueil du Centre Social,
- . du Service Logements,
- . de renforcer les services logement et Action Sociale, à temps non complet

3 – Enregistrements audio des séances du Conseil d'Administration

Mme la Présidente expose aux membres Conseil d'Administration du CCAS qu'il serait souhaitable de pouvoir enregistrer les séances du dit conseil, afin de faciliter la rédaction des procès-verbaux. Pour ce faire, elle sollicite leur approbation.

Mme la Présidente demande à l'Assemblée de se prononcer sur le point suivant : Enregistrement audio des séances du Conseil d'Administration			
VOTE	Pour	17	/
	Contre	/	/
	Abstention	/	/

4 – Election du Vice-Président

Conformément aux article R.123-27 et L. 123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles stipulant que, dès qu'il est constitué, Mme la Présidente explique que le Conseil d'Administration doit élire en son sein un Vice-Président.

Ce dernier bénéficiera d'une délégation de pouvoir et de signature du Président du CCAS et, dans le point suivant, il sera proposé qu'il puisse avoir également une délégation du Conseil d'Administration comme la Présidente. Aussi, il est fait appel à candidature.

- Mme SIMÉON propose la candidature de Mme Christine LACOSTE, Adjointe aux Solidarités et Prévention, Jeunesse et Scolaire.

Aucune autre candidature n'étant proposée, le Conseil d'Administration procède à l'élection du Vice-Président au scrutin secret. Chaque administrateur, à l'appel de son nom, exerce le vote et dépose dans l'urne son bulletin de vote sous enveloppe fermée, puis émarge.

Mme la Présidente fait appel à deux assesseurs. Aussi, elle demande à Mme Ripoll et M. Fedou de procéder au dépouillement des bulletins, lequel a donné les résultats suivants :

Candidat(s)	Nombre de voix
Mme Christine LACOSTE	14
Nombre de votants	17
Nombre de bulletins blancs	2
Nombre de Bulletins nuls	1

En conséquence, Mme la Présidente déclare Mme Christine LACOSTE Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale avec 14 voix.

5 – Délégation de pouvoir et de signature au Président et au Vice-Président

➤ les membres du Conseil d'Administration ont été destinataires, lors de l'envoi de la convocation, de l'**annexe n° 1** : « délégation de pouvoir – compétences »

Mme la Présidente expose au Conseil d'Administration qu'en vue de faciliter le fonctionnement quotidien et la gestion du CCAS, et conformément à l'article R.123-21 du Code de l'Action Sociale et des Familles autorisant le Conseil d'Administration à déléguer en tout ou en partie, et pour la durée de son mandat, les compétences ci-après à son Président ou à son Vice-président, il conviendrait de donner délégation de pouvoir au Président du CCAS dans les matières suivantes :

- Attribution des prestations dans des conditions définies par le conseil d'administration ;
- Préparation, passation, exécution et règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être réglementairement passés selon la procédure adaptée en raison de leur montant ;
- Conclusion et révision des contrats de louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- Conclusion de contrats d'assurance ;
- Création des régies comptables nécessaires au fonctionnement du centre d'action sociale et des services qu'il gère ;
- Fixation des rémunérations et règlement des frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
- Exercice au nom du centre d'action sociale des actions en justice ou défense du centre dans les actions intentées contre lui, dans les cas définis par le conseil d'administration.
- Délivrance, refus de délivrance et résiliation des élections de domicile mentionnées à l'article L.264-2 du code de l'action sociale et des familles.

Aussi, Mme la Présidente propose à l'Assemblée d'adopter la délibération portant sur une délégation de pouvoir et de signature relative à ces attributions.

Elle ajoute qu'en cas d'absence ou d'empêchement du Président, délégation sera donnée au Vice-Président dans les mêmes matières. Conformément aux prescriptions de l'article R.123-22 du code de l'action sociale et des familles, les décisions prises dans les matières déléguées seront signées personnellement par le Président ou le Vice-Président. En outre, le Président et le Vice-Président devront, à chaque séance du conseil, rendre compte des décisions prises sur le fondement de la présente délégation.

Mme la Présidente demande à l'Assemblée de se prononcer sur le point suivant :
Délégation de signature à la Présidente et à la Vice-Présidente du CCAS

VOTE	Pour	17	/
	Contre	/	/
	Abstention	/	/

6 – Création d'une Commission Permanente et désignation de ses membres

➤ les membres du Conseil d'Administration ont été destinataires, lors de l'envoi de la convocation, de l'**annexe n° 2** : « modalités de fonctionnement - commissions du CCAS »

Mme la Présidente expose que, dans le cadre de l'attribution d'aides financières facultatives, et en application de l'article R 123-9 du Code l'Action Sociale et des Familles, il est possible de créer une commission permanente visant notamment à accélérer le traitement de certains dossiers présentant un caractère d'urgence.

A cet effet, cette instance collégiale permet également un fonctionnement plus souple que le celui du Conseil d'Administration.

La Commission Permanente serait composée d'un Président et de 8 membres, dans le respect de la parité parmi les administrateurs élus et nommés par la Présidente, à savoir :

- . 2 sièges pour le groupe « Fonsorbes Citoyenneté »
- . 1 siège pour le groupe « Fonsorbes Vert l'Avenir »
- . 1 siège pour le groupe « Fonsorbes, l'humain d'abord »
- . 4 sièges pour les membres nommés par Mme la Maire

(il est précisé que tous les sièges doivent être pourvus).

Mme la Présidente ajoute que le fonctionnement de cette commission sera intégré au Règlement Intérieur du Conseil d'Administration du CCAS dont l'approbation sera proposée lors d'une prochaine séance.

En conséquence, et dans le but d'assurer la continuité des aides apportées aux administrés, Mme la Présidente demande à l'Assemblée d'approuver la **création de la Commission Permanente** avec comme compétence les attributions des secours et des aides facultatives, ainsi que la désignation de ses membres pour laquelle il a été fait appel à candidature.

Mme la Présidente demande à l'Assemblée de se prononcer sur le point suivant : Approbation pour la création d'une Commission Permanente			
VOTE	Pour	17	/
	Contre	/	/
	Abstention	/	/

Puis Mme la Présidente précise que le règlement intérieur du Conseil d'Administration du mandat précédent indiquait les **modalités de fonctionnement de la commission**.

Aussi, elle propose de maintenir celles-ci dans l'attente de l'adoption du nouveau règlement :

- . afin d'apporter la souplesse et la rapidité d'intervention de la Commission Permanente, ses modalités de fonctionnement lui sont propres.
- . elle se réunit sur convocation de la Présidente du CCAS ou de la Vice-Présidente.
- . le délai de convocation est fixé à 48h minimum.
- . aucun quorum n'est exigé pour délibérer valablement.
- . les affaires traitées sont votées à main levée.

En cas de partage des voix, celle du Président de séance est prépondérante.

Mme la Présidente demande à l'Assemblée de se prononcer sur le point suivant : Maintien des modalités de fonctionnement de la Commission Permanente du mandat précédent			
VOTE	Pour	17	/
	Contre	/	/
	Abstention	/	/

Mme Bobo suggère, à l'attention des nouveaux membres, d'expliquer le fonctionnement de cette commission.

Mme la Présidente expose que le travail se fait sur dossiers portés par les Assistantes Sociales du Département dans le cadre des dossiers « Corafin » (Coordination des Aides Financières). Il peut également s'agir de demandes formulées directement auprès du CCAS par des familles en difficulté. A partir de là, le CCAS dispose d'éléments, et notamment de données financières concernant la situation sociale des dites familles. En fonction des constats et conclusions qui résultent des demandes, notamment formulées par les Assistantes Sociales sur des dettes particulières (loyer, énergie, ...), les membres de la Commission Permanente attribuent en tout ou partie la somme sollicitée, ou bien rejettent la demande. Un consensus ressort de chaque réunion, et Mme la Présidente dit n'avoir jamais observé de discussion qui se soit poursuivie au-delà de la Commission Permanente, et pourrait de ce fait faire l'objet de nouveaux débats en séance du Conseil d'Administration.

Mme la Présidente explique que la Commission Permanente étant souveraine, cette dernière prend donc les décisions qui font ensuite l'objet d'une simple information en Conseil d'Administration.

Il est ensuite procédé à la **désignation des membres** de la Commission Permanente, à main levée, selon les candidatures suivantes :

Vice-Présidente du CCAS, Christine LACOSTE	
Membres Elus	Membres Nommés
Véronique BRUN	Monique DAVILA
Corinne GOSSELIN	Marie-Françoise DURIER
Franck FEDOU	Claudine LEMIRE
Françoise BOBO	Jeanine SEVERAC

Mme la Présidente demande à l'Assemblée de se prononcer sur le point suivant : Désignation des membres de la Commission Permanente selon candidatures ci-dessus		
VOTE	Pour	17 /
	Contre	/ /
	Abstention	/ /

7 - Création de Commissions Consultatives et désignation de leurs membres

➤ les membres du Conseil d'Administration ont été destinataires, lors de l'envoi de la convocation, de l'**annexe n° 2** : « modalités de fonctionnement - commissions du CCAS ».

De par les fonctions que doit remplir le CCAS et les services qu'il est amené à apporter aux administrés, Mme la Présidente propose au Conseil d'Administration de procéder à la création des différentes commissions consultatives suivantes, ainsi qu'à la désignation de leurs membres, à main levée, pour lesquelles il a été fait appel à candidature auprès des Présidents de Groupes :

- . commission « logements »
 - . commission « Jardins Partagés »
 - . commission « activités »
 - . commission « finances »
- (il est précisé qu'il n'est pas nécessaire que tous les sièges soient pourvus).

Les commissions seraient composées du Vice-Président et de 8 membres dans le respect de la parité parmi les administrateurs élus et nommés par la Présidente et pour les membres élus avec la représentation proportionnelle des groupes, à savoir :

- . 2 sièges pour le groupe « Fonsorbes Citoyenneté »
- . 1 siège pour le groupe « Fonsorbes Vert l'Avenir »
- . 1 siège pour le groupe « Fonsorbes, l'humain d'abord »
- . 4 sièges pour les membres nommés par Mme la Maire

COMMISSION « LOGEMENTS »

Mme la Présidente expose que la commune détient un parc de logements sociaux de près de 14 % du nombre total de logements, avec plusieurs bailleurs sociaux dont le plus important est Altéal (anciennement Colomiers Habitat). Le Turn-over est relativement peu important. Lors de programmes immobiliers, le plan local d'urbanisme prévoit 30 ou 40 % de logements sociaux, selon les secteurs, qu'il s'agisse de projets portés par des promoteurs privés ou par la commune. L'obligation est là, sachant que la commune est exonérée de la taxe SRU, à savoir une pénalité pour les communes qui ne remplissent pas leurs quotas de logements sociaux.

Fonsorbes n'atteint pas les 20 % de logements demandés. Cependant, la commune est exonérée de cette pénalité depuis 3 ans, qui vient d'être renouvelée pour 3 années supplémentaires puisqu'il est estimé un déficit emploi sur la commune, ainsi qu'un déficit de transport en commun permettant de se rendre sur les bassins d'emploi. Aussi, l'Etat reconnaît les efforts fournis en termes de tentative de rattrapage du retard en vue d'atteindre les 20 %, mais également la situation particulière de Fonsorbes quant à son éloignement des bassins d'emploi et de l'absence de transports permettant de s'y rendre.

Mme la Présidente ajoute que la commission « logements » participe à la proposition qui est faite aux bailleurs sociaux de prendre tel ou tel locataire en fonction des dossiers connus du CCAS, mais également des places que les bailleurs veulent bien nous laisser. Nous sommes interpellés de façon systématique lorsqu'il s'agit d'attribution de nouveaux logements sur un pourcentage réservé à la commune, ainsi qu'au Muretain Agglo qui nous laisse la possibilité de proposer exclusivement les fonsorbaïsi qui sont sur notre liste.

Par contre, les bailleurs sociaux, l'Etat, ou le Département peuvent proposer des locataires qui ne sont pas initialement fonsorbaïs, et qui viennent donc de communes extérieures. Le CCAS essaie de faire valoir, autant que possible, des propositions d'administrés fonsorbaïs.

Il est ensuite procédé à la désignation des membres de la Commission « Logements » à main levée selon les candidatures suivantes :

Vice-Présidente du CCAS, Christine LACOSTE	
Membres Elus	Membres Nommés
Corinne GOSELIN	Monique DAVILA
Philippe SEVERAC	Ghislaine DUBOIS
Franck FEDOU	Claudine LEMIRE
Françoise BOBO	Anne-Marie RAZAFIMBAHINY

Mme la Présidente demande à l'Assemblée de se prononcer sur le point suivant :
Désignation des membres de la Commission « Logements » selon candidatures ci-dessus

VOTE	Pour	17	/
	Contre	/	/
	Abstention	/	/

Mme la Présidente informe les nouveaux membres de la commission « logements » qu'ils seront réunis le jeudi 23 juillet à 18 h, et recevront une convocation dès ce mardi matin.

A la demande de M. Fedou, Mme la Présidente confirme qu'un état détaillé des logements temporaires, ainsi que des logements sociaux de la commune, lui sera remis avant la prochaine réunion du Conseil d'Administration.

COMMISSION « JARDINS PARTAGÉS »

Mme la Présidente expose que les Jardins Partagés sont composés d'une première tranche, déjà active en 2014 lorsque son groupe a pris ses nouvelles fonctions municipales.

Une seconde tranche a ensuite été ouverte.

Les parcelles sont réservées à des fonsorbaïs qui ne possèdent pas personnellement de jardins. Les attributions sont également effectuées selon des critères sociaux mais, dans la mesure où des parcelles seraient disponibles, le CCAS les attribue si les demandes sont justifiées.

Aussi, le règlement intérieur des jardins a été modifié au cours du mandat précédent avec, notamment, une participation financière un peu plus importante sollicitée auprès des jardiniers. Ceci a eu pour effet quelques désapprobations, mais tout est désormais rentré dans l'ordre.

Mme la Présidente précise que le CCAS a, sur le mandat précédent, investi près de 100 000 € pour l'aménagement de la deuxième tranche (réseau eau, achat et installation des cabanons de jardin, réalisation du parking et des allées). Cela s'est révélé être un investissement important pour la réalisation de cette seconde tranche.

Puis il est procédé à la désignation des membres de la Commission « Jardins Partagés » à main levée selon les candidatures suivantes :

Vice-Présidente du CCAS, Christine LACOSTE	
Membres Elus	Membres Nommés
Corinne GOSELIN	Monique DAVILA
Martine VITET	Ghislaine DUBOIS
Franck FEDOU	Anne-Marie RAZAFIMBAHINY
Françoise BOBO	Jeanine SEVERAC

Mme la Présidente demande à l'Assemblée de se prononcer sur le point suivant :
Désignation des membres de la Commission « Jardins Partagés » selon candidatures ci-dessus

VOTE	Pour	17	/
	Contre	/	/
	Abstention	/	/

COMMISSION « ACTIVITÉS »

Mme la Présidente précise qu'il s'agit d'activités principalement destinées aux séniors.

Il y a donc le repas de nouvelle année, mais également un voyage annuel organisé début septembre sur une journée, vers un site défini, les animations qui y sont associées, ainsi qu'un repas au restaurant.

On compte également dans ces manifestations un séjour vacances « ANCV », sachant que le CCAS est partenaire du dispositif chèques-vacances. Il s'agit d'un séjour de 5 jours/4 nuits organisé classiquement à l'automne, avec une participation significative de l'ANCV pour les personnes non imposables, sachant que le CCAS prend à sa charge les frais de transport.

Cette année, compte-tenu du contexte sanitaire lié à la Covid-19, ni la « journée détente », ni le séjour ANCV « séniors en vacances » ne pourront avoir lieu.

Mme la Présidente rappelle que le dit séjour ANCV n'existait pas avant l'installation des nouveaux élus en 2014. Aussi, dès 2015, ce dispositif a été lancé et rencontre désormais beaucoup de succès.

Enfin, en ce qui concerne le repas de nouvel an ainsi que la journée détente, ces 2 animations étaient auparavant totalement gratuites pour l'ensemble des administrés de plus de 65 ans. En 2014, les nouveaux élus ont décidé de solliciter une participation financière aux personnes soumises à l'impôt sur le revenu, précision faite que celle-ci reste largement en-deçà du coût réel de la sortie ou du repas. Mme la Présidente précise que ces manifestations demeurent gratuites pour les personnes non imposables.

Puis elle ajoute avoir mis en œuvre ces dispositions afin que cela soit plus équitable.

On compte également parmi les activités toutes les animations portées par le Centre Social, à destinées multiples vers les familles, les enfants, les séniors.

Mme Lidos, responsable de « La Mosaïque des Partages », précise qu'un programme du Centre Social est proposé aux administrés avec des ateliers jeux, scrabble, créatifs, cuisine, couture, petite récré (mamans/enfants), neurones, informatique, écriture. D'autre part, à l'attention des personnes qui travaillent, des ateliers sont organisés en soirée. Cela sera d'ailleurs développé à la rentrée de septembre.

D'autre part, un jardin de jeux d'enfants a été ouvert au printemps au sein de l'espace vert du Centre Social, ce en vue de capter les familles qui passent à pied le long du bâtiment. Cependant, vu le contexte sanitaire, il n'a pas encore pu être réellement exploité. Si le Centre Social est très fréquenté par de jeunes et très dynamiques séniors, il s'avère difficile d'y faire venir les familles. Si, effectivement, l'atelier « petite récré » draine des enfants de 2/3 ans, on les perd ensuite rapidement suite à leur rentrée à l'école.

Des ateliers sont aussi mis en place pendant les vacances scolaires, avec les plus grands.

Septembre 2020 sera une rentrée particulière liée à la crise sanitaire. Cela suscite quelques inquiétudes quant à la bonne reprise des activités et au retour des adhérents. Quelques ateliers ont été relancés début juin, mais la participation s'avère très timide. Le Centre Social sera obligé de s'adapter et d'être dans l'innovation.

Mme la Présidente précise que le CCAS est composé d'un pôle action sociale en vue de soutenir des familles en difficultés, mais également un pôle animation dont le Centre Social est ouvert à tous les administrés. Si le terme « social » possède effectivement beaucoup de définitions, il peut s'entendre comme « faire société », ainsi que « prendre une place et être acteur dans sa commune ».

Aussi, comme tout le monde, on vient d'abord pour consommer un atelier, apprendre par exemple la cuisine ou la couture. Les rôles de Mmes Lidos et Mme Paillet sont de rendre acteurs les adhérents en vue de propositions d'actions, non seulement au Centre Social, mais également en extérieur. C'est comme cela qu'ont été organisées des manifestations telles que « Octobre Rose », la « Semaine Bleue », des repas partages avant les spectacles organisés par la commune, ou bien encore des marches. Il s'agit de maintenir un esprit de convivialité et de rassemblement, de communication et de partage, tant avec les adultes qu'avec les enfants.

Mme la Présidente ajoute qu'il se passe beaucoup de choses au Centre Social. Aussi, elle invite les membres du Conseil d'Administration qui ne la connaissent pas encore, à aller visiter « La Mosaïque des Partages » dénommée ainsi en 2015.

Mme Bobo rappelle qu'il avait été prévu de revoir la signalétique du pôle social. Mme la Présidente confirme que cela a bien été mis en place.

Par ailleurs, concernant les commissions, Mme Bobo demande s'il est possible de prévoir la désignation de suppléants, sachant qu'elle se trouve être la seule représentante de la liste « Fonsorbes, l'humain d'abord » au Conseil d'Administration du CCAS. Mme la Présidente explique qu'il n'y a pas de notion de suppléance possible.

Il est ensuite procédé à la désignation des membres de la Commission « activités » à main levée selon les candidatures suivantes :

Vice-Présidente du CCAS, Christine LACOSTE	
Membres Elus	Membres Nommés
Corinne GOSSSELIN	Monique DAVILA
Martine VITET	Laurence LAFOURCADE
Franck FEDOU	Anne-Marie RAZAFIMBAHINY
Françoise BOBO	Jeanine SEVERAC

Mme la Présidente ajoute que Mme Gosselin accompagne de façon systématique les groupes inscrits aux « séjours seniors ANCV ».

Mme la Présidente demande à l'Assemblée de se prononcer sur le point suivant : Désignation des membres de la Commission « activités » selon candidatures ci-dessus			
VOTE	Pour	17	/
	Contre	/	/
	Abstention	/	/

COMMISSION « FINANCES »

Par définition, Mme la Présidente explique que cette commission travaille sur le budget du CCAS.

Il est procédé à la désignation des membres de la Commission « finances » à main levée selon les candidatures suivantes :

Vice-Présidente du CCAS, Christine LACOSTE	
Membres Elus	Membres Nommés
Mathilde RIPOLL	Marie-Françoise DURIER
Philippe SEVERAC	Ghislaine DUBOIS
Franck FEDOU	Jeanine SEVERAC
Françoise BOBO	-

Mme la Présidente demande à l'Assemblée de se prononcer sur le point suivant : Désignation des membres de la Commission « finances » selon candidatures ci-dessus			
VOTE	Pour	17	/
	Contre	/	/
	Abstention	/	/

8 – Création d'une Commission d'Appel d'Offres et élection des membres

➤ les membres du Conseil d'Administration ont été destinataires, lors de l'envoi de la convocation, de l'**annexe n° 2** : « modalités de fonctionnement - commissions du CCAS ».

Conformément aux articles combinés L.1411-5 IIa) et L.1414-2 22 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme la Présidente expose qu'il conviendrait de créer une Commission d'Appel d'Offres (C.A.O.) pour les marchés publics d'un montant supérieur à 40 000 €, passés par le Centre Communal d'Action Sociale. Cette commission est chargée d'examiner les offres faites par les candidats à un marché public. L'intervention de la CAO n'est pas obligatoire pour sélectionner des candidats ou attribuer un marché dans le cadre d'une procédure adaptée.

Cependant, Mme la Présidente ajoute que sur ce mandat-ci, la probabilité que soient lancés des travaux pour plus de 40 000 € reste extrêmement faible, compte-tenu des investissements déjà réalisés sous le mandat précédent. Pour autant, elle rappelle qu'il est nécessaire de créer cette commission.

En conséquence, Mme la Présidente propose à l'Assemblée de procéder à l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres, dont le nombre est fixé à 5 titulaires et 5 suppléants, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, pour laquelle il a été fait appel à candidature auprès des Présidents de Groupes.

L'élection des membres a lieu sur la même liste, sans panachage, ni vote préférentiel.

Les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'a de sièges de titulaires et de suppléants à pouvoir (il est précisé que les 5 sièges de titulaires, ainsi que les 5 sièges de suppléants doivent tous être pourvus).

De plus, ce même article précise que, si une seule candidature a été déposée pour chaque poste au sein des commissions, ou si une seule liste a été présentée après appel à candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant et il en est donné lecture par la Présidente.

Candidatures	Liste	titulaire	suppléant
Christine LACOSTE	Fonsorbes Citoyenneté	X	
Véronique BRUN			X
Mathilde RIPOLL			X
Philippe SEVERAC			X
Martine VITET		X	
Claudine LEMIRE	Mémores Nommés		X
Jeanine SEVERAC			X
Marie-Françoise DURIER		X	
Franck FEDOU	Fonsorbes Vert l'Avenir	X	
Françoise BOBO	Fonsorbes, l'humain d'abord	X	

Conformément à l'article L2121-21 du CGCT, Mme la Présidente propose de ne pas procéder au scrutin secret. En conséquence, la désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres est réalisée à main levée selon les candidatures suivantes :

Présidente du CCAS, Françoise SIMEON	
Membres Titulaires	Membres Suppléants
Christine LACOSTE	Véronique BRUN
Martine VITET	Mathilde RIPOLL
Marie-Françoise DURIER	Philippe SEVERAC
Franck FEDOU	Claudine LEMIRE
Françoise BOBO	Jeanine SEVERAC

Mme la Présidente demande à l'Assemblée de se prononcer sur le point suivant :
Désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres selon candidatures ci-dessus

VOTE	Pour	17	/
	Contre	/	/
	Abstention	/	/

9 – Désignation de délégués à l'Union Départementale des CCAS de la Haute-Garonne (UDCCAS 31)

L'Union Départementale des CCAS de la Haute-Garonne se doit, suite aux élections municipales, de renouveler son Conseil d'Administration qui sera obligatoirement composé de membres issus des Conseils d'Administration de CCAS, de CIAS, ou de personnes morales de droit public communal ou intercommunal.

Aussi, l'UDCCAS 31 sera prochainement amenée à solliciter la désignation d'un délégué titulaire, et d'un délégué suppléant, administrateurs du CCAS de Fonsorbes.

A cet effet, Mme la Présidente fait appel à candidature pour la désignation d'un délégué titulaire et de son suppléant, en vue de siéger au Conseil d'Administration de l'Union Départementale des CCAS de la Haute-Garonne.

Déléguée Titulaire	Christine LACOSTE
Déléguée Suppléante	Jeanine SEVERAC

Mme la Présidente demande à l'Assemblée de se prononcer sur le point suivant :
Désignation des déléguées titulaire et suppléante à l'UDCCAS 31, selon candidatures ci-dessus

VOTE	Pour	17	/
	Contre	/	/
	Abstention	/	/

10 – Désignation de délégués locaux pour le Comité National d'Action Sociale (CNAS)

Le CCAS de Fonsorbes adhère au Comité National d'Action Sociale (CNAS) afin de faire bénéficier le personnel de notre collectivité d'un large éventail de prestations.

Aussi, suite aux élections municipales et au renouvellement du Conseil d'Administration du CCAS, Mme la Présidente expose qu'il convient de désigner un délégué Elu ainsi qu'un délégué Agent, en vue de porter la voix de la collectivité au sein des instances du CNAS.

A cet effet, Mme la Présidente fait appel à candidature :

Délégué Elu	Corinne GOSSELIN
Délégué Agent	Karine LIDOS

Mme la Présidente demande à l'Assemblée de se prononcer sur le point suivant :
Désignation des délégués Elu et Agent, selon candidatures ci-dessus

VOTE	Pour	17	/
	Contre	/	/
	Abstention	/	/

11 – Présentation du Budget du CCAS

Mme la Présidente informe l'Assemblée que le budget primitif 2020 du CCAS a été voté en séance du 11 juin 2020 par le précédent Conseil d'Administration.

Elle rappelle notamment les investissements majeurs réalisés au cours du précédent mandat, à savoir la mise en œuvre de la seconde tranche des jardins partagés mais, plus particulièrement l'extension du Centre Communal d'Action Sociale de façon à regrouper sur un même site, à la fois l'action qualifiée de purement sociale, et l'action activités « Mosaïque des Partages ».

Jusqu'à présent, le Centre Social « Mosaïque des Partages » et le Service Emploi étaient installés près des courts de tennis. Par contre, tous les autres services du CCAS (logement, accueil des familles en difficultés, permanence de l'Épicerie Sociale de la Croix Rouge) se tenaient en Mairie dans des locaux qui n'étaient pas adaptés.

Aussi, afin de pouvoir recevoir les administrés dans des conditions tout à fait correctes, et pour permettre également au personnel d'avoir des conditions de travail meilleures dans le sens où les bureaux n'étaient pas très agréables, les travaux d'extension ont été lancés.

Les nouveaux locaux ont donc été inaugurés en septembre 2019. Mme la Présidente invite les membres du Conseil d'Administration qui ne connaissent pas encore cette structure à aller la visiter, et à constater que les personnes reçues, ainsi que les agents, bénéficient de locaux parfaitement adaptés aux besoins.

Concernant le budget du CCAS, il s'agit de dépenses de fonctionnement et d'investissement.

Le principal contributeur au fonctionnement est la commune de Fonsorbes qui verse annuellement une subvention au CCAS lequel a, pour autant, une autorité territoriale qui est vraiment spécifique.

Le CCAS est autonome par rapport à la Mairie puisqu'il est géré par un Conseil d'Administration.

La commune versait, jusqu'à l'année précédente, 300 000 € de subvention par an, sachant que le reste du fonctionnement est assuré par une subvention de la Caisse d'Allocations Familiales.

En 2019, la subvention allouée par la commune a été augmentée de 300 000 à 310 000 €.

Pour 2020, ce sont 320 000 € qui seront proposés pour subventionner le CCAS.

De plus, Mme Lidos donne le détail des subventions allouées annuellement au CCAS, à savoir 60 000€ émanant de la CAF pour les activités du Centre Social, une allocation pour les logements temporaires, ainsi que la subvention de 320 000 € de la commune, ce qui donne 84 % sur la ligne budgétaire « subventions ».

Elle ajoute que le reste des subventions correspond à un jeu d'écritures lié au remboursement du temps de travail d'agents CCAS, lesquels effectuent d'autres missions pour la commune.

Concernant les recettes, Mme la Présidente expose que le budget de fonctionnement 2020 s'élève donc à la somme de 468 800 €.

Quant aux dépenses, la ligne budgétaire la plus importante est celle correspondant aux salaires du personnel, à savoir 275 000 €.

Pour les « charges à caractère général » dont le montant s'élève à 45 000 €, Mme la Présidente expose qu'il a été souhaité d'augmenter de manière très significative la ligne « aides » compte-tenu du contexte socio-économique lié à la crise sanitaire Covid-19. Effectivement, les besoins d'aides aux familles risquent d'être considérables sur cette fin d'année.

Mme Lidos confirme cette augmentation de 127 %, passant ainsi de 19 771 € à 45 000 €.

Mme la Présidente expose que cette année, avant le vote du budget, des bons alimentaires ont été distribués aux familles dont le CCAS savait qu'elles pouvaient être en difficulté. Il s'agit notamment des familles relevant des tranches 1 et 2 du calcul des tarifs de restauration scolaire du Muretain Agglo. Aussi, en fonction des quotients familiaux de chacune des familles, des bons alimentaires allant entre 30 et 100 € selon la composition de la famille, ont donc été distribués avant que l'aide de l'Etat ne soit active. Cette aide du CCAS versée en avril, a été renouvelée en mai, sachant que les enfants ne mangeaient plus à la cantine et qu'il convenait de pouvoir leur assurer un repas par jour.

Cette année, sur la section investissements, il est envisagé une analyse des besoins sociaux, qui n'a pas été réalisée sur le mandat précédent. Elle permettra d'obtenir une photographie et un diagnostic de la situation sur Fonsorbes, et sera réalisée par un bureau d'études. En vue de cette dépense estimée à près de 11 000 €, un appel à candidatures va être lancé en vue de trouver un cabinet qui pourra accompagner le CCAS dans cette démarche, et qui lui donnera peut-être des pistes sur des opérations qui mériteraient d'être réalisées. Ceci permettrait d'accompagner au mieux les familles et seniors isolés quant aux aides et solutions pouvant éventuellement être proposées, et de les connaître mieux. Concernant les enfants qui déjeunent dans nos cantines, le CCAS connaît les revenus des familles. Par contre, une catégorie de population non connue du CCAS, ni des services sociaux du département passe au travers des mailles du filet, et mériterait sans aucun doute d'avoir un coup de pouce de la part de la collectivité. Aussi, le CCAS verra s'il est possible de trouver des solutions pour toucher ces familles. Cela est extrêmement difficile, et ce n'est malheureusement pas en communiquant sur le site de la mairie, sur les panneaux lumineux ou sur le bulletin municipal que ces personnes se manifesteront.

Il convient donc d'essayer de trouver des solutions pour tous ceux qui en ont besoin.

Est également prévue la fin de l'aménagement des nouveaux locaux du CCAS (automatisme portail, signalétique).

Concernant les recettes, il s'agit de la fin de l'encaissement de la subvention du Conseil Départemental de la Haute-Garonne puisque le CCAS a bénéficié, dans le cadre du contrat de territoire, d'une subvention conséquente à hauteur de 30 % du montant total des travaux portés au cours du mandat précédent.

Nous comptons également sur l'encaissement du fonds de compensation de la TVA, puisque l'année N +1 permet de percevoir ce fonds alimentant ainsi le budget du CCAS.

Le capital des emprunts continue à être remboursé et pour lequel on constate un pic conséquent sur l'année 2019. Etaient concernés un emprunt à court terme qui sera remboursé en fin d'année, suite au versement de la subvention départementale. Le taux d'endettement de l'emprunt à long terme que le CCAS est tout à fait en capacité de rembourser, reste raisonnable.

.....

A la demande de M. Fedou, Mme la Présidente confirme qu'il lui sera remis l'intégralité du budget primitif du CCAS, ainsi qu'à l'ensemble des administrateurs.

Mme Bobo approuve l'augmentation de la ligne budgétaire « aides » et précise qu'il y en aura effectivement besoin. Cependant, si des besoins supplémentaires sont nécessaires, elle demande ce qu'il est prévu en ce sens.

Mme la Présidente explique qu'il conviendra d'analyser la situation du dernier trimestre 2020. Les Assistants Sociaux du Conseil Départemental ont repris leurs activités à minima. Elle ajoute que le Département communique sur le fait qu'il est présent et solidaire, mais il est fait le constat qu'il est cependant absent. Il aurait été bienvenu de pouvoir contacter les Assistantes Sociales au moment où le CCAS était confronté à toutes les difficultés rencontrées pendant la période de confinement, mais la Maison de la Solidarité était aux abonnés absents.

Mme Bobo ajoute qu'il en est de même concernant les demandes auprès de la MDPH pour les dossiers d'invalidités ou de reconnaissances, et que cela coupe toutes les aides financières auxquelles il est possible de prétendre.

Mme la Présidente explique avoir interpellé à ce propos la Conseillère Départementale du secteur sur les besoins du CCAS quant à la présence des Assistants Sociaux. Cependant, cela n'a eu aucun effet, et le constat est fait que la Covid-19 « a bon dos », le Conseil Départemental protégeant ses personnels.

Aussi, on peut supposer qu'un grand nombre de dossiers Corafin nous sera adressé d'ici la fin de l'année. Le CCAS a dégagé une marge financière pour 2020. Il conviendra ensuite de prendre les mesures nécessaires pour 2021, si besoins. Si le CCAS s'aperçoit qu'il est confronté à une situation extrêmement difficile, il faudra alors faire face, être solidaire et prendre en conséquence, si la ligne budgétaire « imprévue » est insuffisante, une décision modificative en Conseil Municipal afin que la commune majore la subvention versée au CCAS.

A cet effet, il conviendra d'être exemplaire.

Puis Mme Bobo rappelle que les restos du cœur, ainsi que l'Épicerie Sociale, fermeront leurs portes pour la saison estivale. Aussi, se pose la question de savoir comment vont faire les personnes en besoins alimentaires. Elles seront peut-être orientées vers le Secours Catholique ainsi que le Secours Populaire, mais ce ne seront que de petits colis d'urgence. Cette situation se répète cette année. Ces structures ne se concertent pas pour décaler leurs périodes de fermeture. Il conviendrait de travailler sur ce sujet afin que les demandeurs ne se retrouvent privés de manger.

Mme la Présidente rappelle que ces familles sont connues du CCAS.

Il peut donc être décidé, comme cela l'a déjà été fait pour les familles sans enfants, bénéficiaires des restos du Cœur ou de l'Épicerie Sociale et que nous ne connaissons pas, de leur attribuer des bons alimentaires.

Ces familles peuvent donc revenir vers nous en cas de demande alimentaire. Si elles font la démarche et que le CCAS constate qu'elles sont en difficultés, il n'y a pas de problème pour leur apporter de l'aide par l'attribution de bons alimentaires.

Mme la Présidente invite Mme Bobo à diriger vers le CCAS toute personne en difficulté, non connue de nos services, ce en vue d'être aidée.

12 – dématérialisation des convocations

Conformément à la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, ainsi qu'aux articles L 2121-10, L 2121-13 du Code des Collectivités Territoriales, Mme la Présidente propose aux membres du Conseil d'Administration de dématérialiser les convocations du Conseil d'Administration, ainsi que tous autres documents s'y rapportant (ordres du jour, notices explicatives, documents annexes et procès-verbaux).

Ainsi, les Élus et Membres qui le souhaiteront pourront recevoir ces documents par voie électronique, dans les mêmes conditions de respect des délais. Pour ce faire, ils devront transmettre au secrétariat du CCAS une autorisation écrite précisant leur adresse électronique (ce document a été remis aux administrateurs en début de séance (point n° 2 – installation du Conseil d'Administration).

Concernant le délai de 3 jours francs, Mme Bobo demande s'il est possible, lorsque tous les points à l'ordre du jour sont arrêtés, d'élargir ce laps de temps qui est trop court pour pouvoir s'organiser professionnellement en vue d'assister aux réunions.

Mme la Présidente confirme que, autant que faire se peut, le délai de convocation sera effectivement élargi dans l'hypothèse où l'Ordre du Jour aura pu être déterminé suffisamment de temps à l'avance.

Mme la Présidente demande à l'Assemblée de se prononcer sur le point suivant :		
Dématérialisation des convocations		
VOTE	Pour	17 /
	Contre	/ /
	Abstention	/ /

13 – Avenant n° 1 au marché relatif au Portage des Repas à domicile

➤ les membres du Conseil d'Administration ont été destinataires, lors de l'envoi de la convocation, de l'**annexe n° 3** : « avenant n° 1 – marché de portage des repas à domicile ».

Mme la Présidente rappelle que, dans le cadre du marché « portage des repas » passé avec la Société « Ansamble Midi Gastronomie », le CCAS en a conservé la gestion. Aussi, nous sommes les interlocuteurs directs avec les bénéficiaires pour tout ce qui relève des commandes, modifications et facturations. Cela est important pour maintenir les liens avec ces personnes. Tout le reste est porté par le prestataire et il semble que cela se passe bien. Les bénéficiaires sont satisfaits à la fois de la qualité et de la quantité livrée. Le prestataire a parfaitement bien assuré sa mission tout au long de la période de confinement, ce qui pouvait susciter quelques inquiétudes. Cependant, il a bien rempli le contrat passé avec le CCAS.

S'il n'y a rien à dire quant à la quantité et la qualité des repas, Mme Bobo relève cependant quelques petites difficultés par rapport aux horaires de livraison. La société travaille avec un minimum de personnel alors que la tournée s'est agrandie. Aussi, les livreurs arrivent très tardivement chez les bénéficiaires, à savoir vers 12 h 15.

Cela est parfois contraignant pour certaines personnes qui n'osent pas sortir de chez elles, car elles restent à attendre le repas toute la matinée.

Mme Lidos dit qu'effectivement, un seul livreur assure la tournée et que beaucoup de personnes se sont inscrites pendant la crise sanitaire. Satisfaites de la prestation, elles ont souhaité continuer à bénéficier de ce service. Aussi, plus de 30 personnes étant actuellement livrées, celles qui se trouvent sur la fin de tournée peuvent effectivement recevoir leur repas tardivement.

Mme Bobo suggère de faire remonter ce problème auprès du prestataire pour renforcer la tournée. Cependant, Mme la Présidente pense que, si les bénéficiaires sont prévenus de l'organisation et de l'heure approximative de livraison, ils peuvent alors s'absenter de leur domicile avant le créneau horaire correspondant à la tournée. Dans la mesure où la tournée est régulière, il n'y a pas de raison que cela soit perturbant. Mais elle entend qu'une prise de repas vers 12 h 15 / 12 h 30 pour une personne âgée peut effectivement s'avérer tardive.

Puis Mme la Présidente indique que ce marché doit prendre fin le 31 octobre 2020.

La période de confinement Covid-19 a généré une fluctuation du nombre de bénéficiaires, mais également un ralentissement du processus décisionnel dû à la mise en place du télétravail et à l'effectif réduit du service achats/marchés publics.

Ce sont les raisons pour lesquelles le titulaire du marché a accepté la demande du CCAS de prolonger la durée de l'accord-cadre jusqu'au 28 février 2021, sans modification du prix unitaire de repas établi à 8,816 € HT comprenant la livraison aux domiciles des bénéficiaires.

Cela laissera le temps de s'organiser pour relancer l'appel d'offres relatif à ce marché.

	Non imposable	Soumis à imposit° s/ revenus
Coût HT du repas prestataire	8,816 €	8,816 €
Prix payé par les bénéficiaires	7,050 €	7,550 €
Reste à charge du CCAS	1,766 €	1,266 €

M. Fedou observe que la différence de coût du repas pour les personnes imposables ou non imposables n'est pas importante. Mme la Présidente dit que c'est un sujet qui pourra éventuellement être revu.

Mme Davila expose que certaines personnes, si elles sont imposables, le sont vraiment de très peu et n'ont donc pas une grande différence de revenus avec les personnes non imposables. Cela est très difficile à juger.

M. Fedou dit que le différentiel que la collectivité prend à charge n'est pas le même.

Cela dit, Mme la Présidente rappelle cependant que, si le coût d'un repas est de près de 7 €, le bénéficiaire, compte-tenu du fait que le repas livré est copieux, peut en faire non seulement son déjeuner, mais également son dîner.

Mme Bobo confirme que, même s'il faut parfois y rajouter éventuellement un dessert, cela est effectivement suffisamment copieux pour 2 repas dans la journée.

Mme la Présidente propose en conséquence de proroger ce marché jusqu'en février 2021.

Mme Bobo pense que si la crise sanitaire devait de nouveau s'accroître, il vaut mieux prendre des précautions pour assurer la distribution des repas.

Mme la Présidente confirme que le CCAS a enregistré, dès le début de la crise sanitaire, nombre d'inscriptions de personnes que nous ne connaissions pas, et qui ont apprécié le service puisqu'elles ne se sont pas désinscrites.

Mme la Présidente demande à l'Assemblée de se prononcer sur le point suivant : Approbation des conditions de l'avenant n° 1 au marché relatif au portage des repas à domicile dans les conditions précédemment définies			
VOTE	Pour	17	/
	Contre	/	/
	Abstention	/	/

14 – Informations diverses

Néant

.....

Mme Bobo revient sur le fait que les activités du Centre Social ne reprennent pas, les adhérents étant inquiets face à la Covid-19. Elle pense cependant que cela est normal, à l'heure où l'on constate un cluster dans un cabinet de kinésithérapie à Fonsorbes.

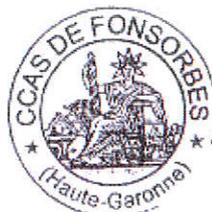
Mme la Présidente indique que l'Agence Régionale de Santé a estimé que, compte-tenu des précautions prises par ce cabinet, il n'y avait pas lieu d'alerter la population sur une notion de contamination au-delà du dit cabinet. Elle ajoute que personne n'est à l'abri et, que ce soit dans le cadre public ou privé, chacun doit rester extrêmement vigilant. D'où l'intérêt du port du masque de façon systématique dans les espaces collectifs. Il était temps que le gouvernement prenne cette disposition.

Mme la Présidente remercie l'ensemble des administrateurs pour leur participation à cette séance qui prend fin à 19 h 25.

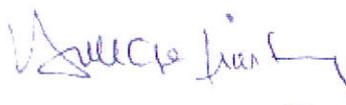
Mme la Maire,
Présidente du CCAS



Françoise SIMÉON



La Secrétaire de séance



Anne-Marie RAZAFIMBAHINY